

BULLETIN

N°10 | AUTOMNE 2024

BIC

D'INFORMATION INTERCOMMUNAL



SOMMAIRE

ANIMATION	3
PETITE ENFANCE	3
MOBILITÉS	4-5
DÉCHETS MÉNAGERS	6
ENVIRONNEMENT	7
LA PAROLE À...	7
VIVRE ENSEMBLE	8
ÉCONOMIE	8-9
ASSAINISSEMENT	10-11
TOUR D'HORIZON	12

Bulletin intercommunal n°10

Automne 2024

Directeur de la publication

Philippe DANIEL

Mise en page

Communauté de Communes Meurthe
Mortagne Moselle

Illustrations

Les créas de Ludow

Ont contribué à ce numéro

Virgnie COEUGNET, Louise HY,
Florence LACOUR, Anaïs LALFER,
Thomas MIJEON, Mathilde MOREL,
Cédric TROCHAIN, Dorothée VITON

Crédits photos

CC3M, PETR, Wikimedia, Pexels

Tirage

8 375 exemplaires imprimés sur papier
100% PEFC

Imprimerie

Lorraine Graphic

Numéro ISSN 2554-6783

Vous pouvez nous contacter :

par téléphone : 03 83 71 43 62

par mail : secretariat@cc3m.fr

par voie postale : 56 avenue Pierre
Semard, 54360 Blainville-sur-l'Eau

Locaux ouverts au public :

LUNDI : 9h - 12h / 13h30 - 17h

MARDI : 9h - 12h / 13h30 - 17h

MERCREDI : 9h - 12h / 13h30 - 17h

JEUDI : 9h - 12h

VENDREDI : 9h - 12h / 13h30 - 17h

ÉDITO

NOTRE SOCIÉTÉ DE PLUS EN PLUS VIOLENTE ?

Suivant les sources d'informations, l'objectif recherché, et ce que l'on veut prouver, on peut lire tout et son contraire.

De quelle violence parle-t-on ?

Des conflits mondiaux, des violences intrafamiliales, scolaires ou de voisinage, celles de la rue, des rencontres sportives, des violences par les mots via les réseaux sociaux ou encore verbales ?

C'est pourtant un sentiment de plus en plus ancré qui traverse la société de part en part. Aucun territoire, aucun métier, aucune scène de la vie sociale ne semble y échapper.

Les médias et les réseaux sociaux relayent et illustrent ces interrogations en puisant dans l'interminable source de faits divers des plus dramatiques.

Nous entendons souvent des invectives, jusqu'aux coulisses du pouvoir. Être élu local aujourd'hui, c'est être en passe de risquer sa vie au gré d'une décision prise au nom de l'intérêt supérieur. Est-ce normal ? Assurément, non !

Tout ceci contribue à ce sentiment de violence accrue, et la résonnance est plus forte que jamais.

Notre société repousse les limites des interdits, du tolérable, sous prétexte de plus de liberté, en imaginant se faire entendre, et affirmer sa puissance. Aurait-elle fait place à l'insécurité ?

Notre situation de gens « ordinaires » peut-elle contribuer à changer cet état de fait ?

Bien sûr, pas à tous les niveaux, mais celle des mots est à notre portée, comme cette violence faite à la nature en jetant par la fenêtre de sa voiture le sachet de restes de célèbres enseignes de restauration rapide ou sa bouteille de soda le long des routes.

Un effort de chacun peut contribuer au bien vivre ensemble. Un sourire vaut bien plus que l'agressivité d'un grand coup de gueule.

« Sourire à un adversaire qui vous embarrasse, on n'a pas encore trouvé mieux pour passer à autre chose. »

Puissent ces mots d'Anna GAVALDA nous encourager à emprunter la voie de l'apaisement, de la tenue et de la décence. Nous en avons besoin.

Souhaitons que pour cette nouvelle année le sourire soit notre invité.

Nous vous souhaitons de belles fêtes de fin d'année.

Philippe DANIEL,

Président de la
Communauté de Communes
Meurthe Mortagne Moselle



LA CC3M T'AIDE À FINANCER TON BAFA OU TON BAFD

Dans le but de favoriser l'accès à la formation des jeunes animateurs et directeurs, tout en répondant aux besoins du territoire, la CC3M propose une aide financière pour le BAFA et le BAFD.

CONDITIONS D'ACCÈS :

- Habiter une commune de la CC3M
- Être inscrit à une session de formation au BAFA ou BAFD (session théorique ou d'approfondissement)
- S'engager à intervenir prioritairement en tant qu'animateur ou directeur, bénévole ou salarié, auprès d'une structure localisée sur le territoire au moins 14 jours ouvrables (dans le cadre du stage pratique ou en dehors)

MONTANT DE L'AIDE :

→ Formation BAFA

100€

par session de formation suivie, dans la limite de 200€. Soit 100€ pour la session théorique et 100€ pour l'approfondissement.

→ Formation BAFD

200€

par session de formation suivie, dans la limite de 400€. Soit 200€ pour la session théorique et 200€ pour l'approfondissement.

Attention, la demande n'est pas automatique entre la session théorique et la session d'approfondissement. Une nouvelle demande d'aide financière doit être déposée avant le début de la formation d'approfondissement.

ENVOI DU DOSSIER :

Le dossier doit être envoyé complet AVANT le début de la formation par courrier ou par mail à Virginie Coeugnet, chargée d'animation à la CC3M :

✉ CC3M,
56 Avenue Pierre Semard,
54360 Blainville-sur-l'Eau

📧 secretariat@cc3m.fr



LE TERRITOIRE RECHERCHE DES ASSISTANT(E)S MATERNEL(LE)S !

Le métier d'assistant(e) maternel(le) vous tente et vous aimeriez obtenir plus d'informations ou échanger avec des professionnelles de la Petite Enfance ?

Le Relais Petite Enfance de la CC3M est là pour vous informer et vous accompagner dans vos démarches.

Vous pouvez prendre rendez-vous au :

☎ 03 83 71 43 62 (touche 4)

📧 rpe@cc3m.fr

🕒 Lundi : 13h30/17h

Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi :
9h-12h / 13h30-17h

📍 56 Avenue Pierre Semard,
54360 Blainville-sur-l'Eau

DÉCOUVREZ LES OFFRES DE MOBILITÉS DU PAYS DU LUNÉVILLOIS

Vous souhaitez réduire vos dépenses liées à vos trajets quotidiens ? Vous n'avez pas de voiture ? Sachez que le Pays du Lunévillois propose des solutions d'autopartage, d'autostop, de développement du covoiturage, mais également un service de location de vélo.



LUNETAD, LE TRANSPORT À LA DEMANDE

Avec le service LunéTad, vous pouvez du lundi au vendredi, à partir de votre commune, rejoindre un bourg, une ville, une gare ou un arrêt de cars Fluo à des heures fixes, le matin et à la mi-journée.

A ce même arrêt de destination, le LunéTad viendra vous rechercher à heure fixe aux environs de midi ou en fin d'après-midi.

LunéTad propose également des services adaptés aux horaires de marchés ou à des rendez-vous plus courts ainsi qu'une ligne services médicaux qui dessert le Médipôle, la clinique et l'hôpital de Lunéville.

COMMENT ÇA MARCHE ?

1

Je consulte les horaires sur la brochure et choisis mon horaire d'arrivée

2

Je réserve mon trajet au 0800 607 062 la veille avant 16h ou 3h avant le départ pour les trajets à compter de la mi-journée

3

Mon horaire de départ est confirmé la veille en fin d'après-midi par sms, appel ou courriel

4

Je me présente 5 min. avant l'heure prévue à l'arrêt LunéTad le plus proche de chez moi

5

Je monte dans le LunéTad et je règle ou valide mon titre de transport auprès du conducteur

6

J'arrive à destination pour mes rendez-vous ou mes correspondances TER, Fluo ou Lunéo



Retrouvez plus d'informations sur la brochure LunéTad en scannant le QR code ou auprès de l'Agence Mobilité - Transports du Pays du Lunévillois.



LULU, LE SERVICE D'AUTOPARTAGE

Lulu est un service d'autopartage déployé sur le territoire de la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat (CCTLB) dorénavant ouvert aux habitants de la CC3M.

Ce sont 40 voitures électriques disponibles sur les bornes du territoire de la CCTLB.

COMMENT ÇA MARCHE ?



Un accès au service 7/7 et 20h/24 (pas de réservation entre minuit et 4h du matin)



Une réservation à l'heure, avec ou sans abonnement, pour 24h consécutives maximum



La location et la restitution du véhicule doivent obligatoirement s'effectuer sur la même station

Avant de profiter de votre réservation :

→ Procéder à un contrôle extérieur et intérieur du véhicule et signaler toute anomalie au numéro d'assistance indiqué dans le véhicule (propreté extérieure et intérieure, dégradation, présence de l'extincteur et du kit de sécurité),

→ Débrancher le câble de charge et le mettre dans le coffre du véhicule.

Le +

Profitez des véhicules Lulu même en étant jeune conducteur, aucune année de conduite minimale n'est exigée !

Le saviez-vous ?

Les bornes de recharge Lulu sont également équipées d'un point de charge publique. Profitez-en !



LE PAYS DU LUNÉVILLOIS SOUTIENT LA PRATIQUE DU COVOITURAGE !

Les habitants du Pays du Lunévillois peuvent percevoir **jusqu'à 8,40€ de prime par jour pour leurs trajets covoiturés sur le territoire via Mobicoop** (application ou mobicoop.fr) !



REZO POUCE, L'AUTOSTOP ORGANISÉ

Rezo Pouce est une solution d'autostop organisé mis en place par le PETR du Pays du Lunévillois et par Mobicoop.

C'est une solution 100% gratuite et sécurisée pour effectuer vos trajets du quotidien !

COMMENT ÇA MARCHE ?



Je découvre les points d'arrêt et je m'inscris sur le site rezopouce.fr ou sur l'application Mobicoop



Autostoppeur : Je me présente avec ma pancarte sur l'un des 200 arrêts-mobilité du territoire et je tends le pouce



Conducteur : J'ouvre l'oeil et si l'occasion se présente, je rends service et égaye mon trajet

Et ça marche !

→ En moyenne un autostoppeur attend 6 min à un arrêt-minute et dans 9 cas sur 10 moins de 10 min.



Scannez le QR code et planifiez dès maintenant vos trajets d'autostop ou de covoiturage sur l'application ou sur mobicoop.fr.

LOCATION DE VÉLOS LONGUE DURÉE

Testez le vélo à assistance électrique pour vos trajets du quotidien, grâce au service de location longue durée du Pays du Lunévillois.

Ce service s'adresse à tous les habitants du territoire du Pays du Lunévillois âgés d'au moins 16 ans.

Sont proposés à la location :

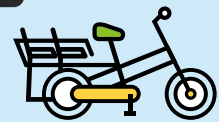
- Des vélos à assistance électrique (VAE) de type Vélo tout chemin (VTC),
- Un vélo cargo de type longtail,
- Des accessoires en complément de la location d'un vélo (remorques, siège vélo enfant)

QUELS SONT LES TARIFS ?



VAE

45€/ mois avec un engagement de 3 mois (renouvelable 1 fois dans la limite du stock disponible)



Vélo longtail

70€/mois avec un engagement d'1 mois (renouvelable 1 fois dans la limite du stock disponible)

COMMENT RÉSERVER ?



Compléter le formulaire en ligne ou contacter l'agence de la Mobilité - Transports du Pays du Lunévillois pour vous accompagner dans votre démarche.



Agence de Mobilité - Transports du Pays du Lunévillois

- Des informations complètes sur l'offre mobilité du Pays du Lunévillois
- Vente de titres de transports : Lunéo, LunéTad, Fluo Grand Est
- Délivrance de cartes scolaires Fluo
- Accompagnement à la création de compte (Lulu, RezoPouce)
- Renseignements sur le service de location de vélos

☎ 0800 60 70 62 (appel gratuit, du lundi au samedi de 8h à 18h)

➔ www.pays-lunevillois.com

📍 Place Semard, 54300 Lunéville

🕒 Du lundi au vendredi : 8h30-12h / 14h-17h30

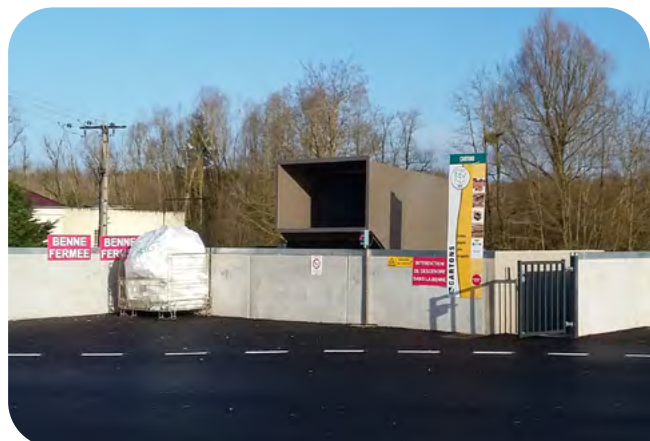
DÉCHETS MÉNAGERS

— Le déchetterie de Blainville-sur-l'Eau dispose déjà d'un compacteur à cartons

PLACE AU COMPACTAGE POUR LES CARTONS BRUNS

Cet automne, la déchetterie de Bayon va être dotée d'un compacteur à carton, similaire à celui déjà présent à Blainville-sur-l'Eau.

Face à une hausse des quantités de cartons apportés en déchetterie, cette installation doit permettre de diminuer le volume de déchets et ainsi réduire les rotations de bennes.



RAPPEL

Les cartons bruns (de colis et d'emballage) doivent être déposés en déchetterie et non dans vos sacs de tri car ils disposent d'une filière de collecte spécifique. Ainsi ils bénéficient d'une valorisation optimale, la matière n'est pas dégradée par l'humidité et les conditions tarifaires de reprise sont plus favorables.

Les cartons collectés ne doivent ni être souillés (huile), ni être humides. Ils doivent être vidés et débarrassés de tout autre déchets (polystyrène, calage en plastique). En cas de doute, adressez-vous au gardien de la déchetterie.



DÉCHETS MÉNAGERS, PENSEZ À LA MENSUALISATION

Pour payer votre redevance incitative d'enlèvement des ordures ménagères, vous pouvez opter pour la mensualisation par prélèvement automatique. La mensualisation facilite vos démarches au quotidien et vous permet d'étaler votre facture sur l'année, avec deux régulations (une par semestre) au cours de celle-ci.

Le règlement de prélèvement ainsi que la liste des pièces à fournir sont à retrouver sur notre site internet : www.cc3m.fr.

Le tout est à renvoyer à la Communauté de Communes avant le 15 décembre 2024 (pour une prise en compte pour le 1er semestre 2025) :

Les autres modalités de paiement sont précisées au dos de votre facture ou sur notre site internet.

✉ 56 Avenue Pierre Semard, 54360 Blainville-sur-l'Eau

@ demandes.dechets@cc3m.fr



INFOS TRAVAUX : DÉCHETTERIE DE BAYON

Afin de vous accueillir dans les meilleures conditions et vous proposer de nouvelles filières de valorisation des déchets, les services de la collectivité travaillent sur un projet d'optimisation et de restructuration du site de la déchetterie de Bayon.

Le dossier est en cours de finalisation. Vous serez informés au fur et à mesure de l'avancement du projet et notamment dans le cadre des travaux à venir.



LES BERGES, UN ENJEU QUI COULE DE SOURCE !

On entend très souvent parler de respect des milieux aquatiques en oubliant néanmoins d'y associer un élément essentiel : les berges.

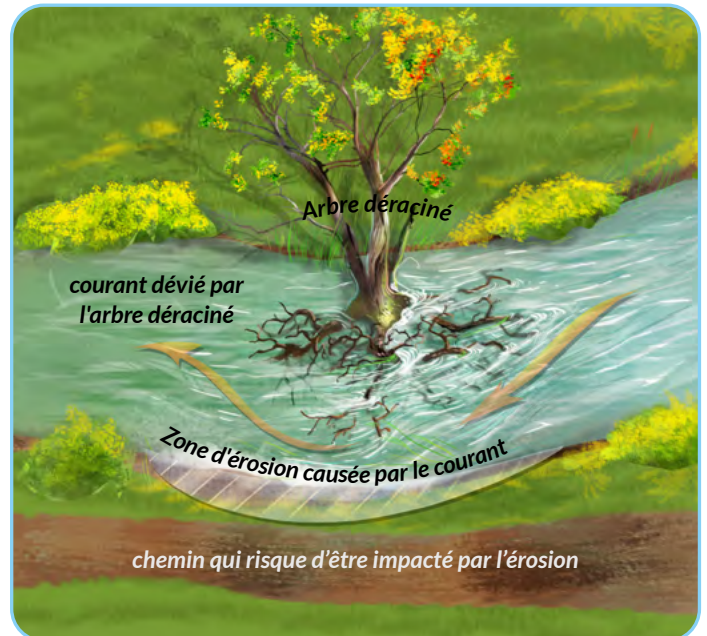
Élément naturel ou artificiel, la berge borde les cours d'eau (fleuves et rivières) mais aussi les espaces d'eau « fermés » (lacs et étangs). C'est un espace, souvent pentu, qui relie la surface d'eau et le terrain naturel avoisinant. Cette interface eau/sol abrite une biodiversité très riche et joue un rôle primordial dans l'équilibre des écosystèmes.

Un manque d'entretien ou la survenue d'événements naturels (chute d'arbres, déracinement...), peuvent avoir des conséquences importantes aussi bien à l'endroit même de l'incident, qu'en amont ou en aval.

De nombreux aménagements sont possibles afin de limiter l'érosion tel que la mise en place de :

- **Fascine** (structure composée de branchages)
- **Enrochement** (agglomération de blocs de pierre)
- **Tunage** (planches de bois fixées sur des piquets)

Cependant, rien ne favorise plus le maintien des berges que les racines de la végétation rivulaire, aussi appelée « ripisylve ». Les arbres et arbustes présents le long d'un cours d'eau sont donc essentiels, mais il est très important de les entretenir pour éviter d'autres problématiques.



Exemple schématique d'une érosion due à un arbre déraciné.

La Communauté de Communes se tient à la disposition des riverains souhaitant échanger sur ce sujet. Un guide des bonnes pratiques est également consultable sur le site web de la CC3M.

LA PAROLE À...



Dans chaque numéro, rencontrez un agent de la CC3M et découvrez en plus sur les missions de votre Communauté de Communes !

THOMAS, TECHNICIEN RIVIÈRES

Est-ce que tu peux nous expliquer ton rôle au sein de la CC3M ?

Je suis l'interlocuteur privilégié des élus et des habitants du territoire pour toutes les questions en lien avec les milieux aquatiques. J'effectue régulièrement des suivis de terrain sur l'ensemble des cours d'eau afin d'accompagner les riverains sur des réflexions relatives à l'entretien et l'aménagement.

Le travail de terrain n'étant qu'une partie de mes missions, mon rôle est également de faire le lien entre élus, partenaires et structures afin qu'ils

puissent décider ensemble d'études ou de travaux à entreprendre sur les cours d'eau ou les Espaces Naturels Sensibles. Je participe également aux actions de sensibilisation à l'environnement.

Quel est l'aspect que tu apprécies particulièrement dans ton métier ?

L'une des choses que je préfère, et que je considère comme essentielle dans mon travail, c'est le lien avec les habitants du territoire. Qu'ils soient riverains, agriculteurs, professionnels, je prends réellement plaisir à étudier leurs demandes et à échanger avec eux.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE



LE PAYS DU LUNÉVILLOIS LABELLISÉ TERRITOIRES D'INDUSTRIE

« Territoires d'industrie » est un programme national qui vise à donner aux acteurs locaux des zones rurales les moyens de relancer l'activité industrielle.

La labellisation nationale, obtenue en novembre 2023, est l'opportunité de mettre un coup de projecteur sur le Lunévillois en présentant un plan d'actions concerté et validé par les 4 communautés de communes du Lunévillois au sein du Pays du Lunévillois.

Ce programme est un véritable outil de planification pour la période 2023/2027 et permet de bénéficier de l'offre de services liée au dispositif pour mettre en oeuvre un plan d'actions locales : un soutien en animation renforcé (financement d'un poste de Chef de projet), une offre complète en ingénierie et en financement d'études (aide à la structuration de projets) ainsi qu'une enveloppe du Fonds Vert dédiée.

La gouvernance de « Territoires d'industrie » est assurée par un binôme élu-industriel. Sur le Lunévillois, il est représenté par Philippe DANIEL (Président du Pays du Lunévillois) et Philippe POREL (DG Hydro Leduc).

Le programme s'articule autour de 4 axes qui se donnent pour objectifs de :

- ➔ Accélérer la transition écologique et énergétique
- ➔ Développer des écosystèmes d'innovation ambitieux
- ➔ Lever les freins au recrutement et développer les compétences
- ➔ Mobiliser un foncier industriel adapté aux enjeux et besoins des industriels et des collectivités

Votre contact :

Emilien KANY

Chef de projet Territoires d'Industrie

☎ 06 32 65 66 46

@ emilien.kany@pays-lunevillois.com

Pour toutes autres questions concernant le développement économique :

Audrey JUNGER

Responsable Développement économique de territoire

☎ 06 20 89 60 63

@ audrey.junger@lorr-up.fr

J'AIME MA VILLE ET MON CHIEN : JE RAMASSE !

Que ce soit sur le trottoir ou dans une pelouse, il n'est jamais agréable de croiser la route d'une crotte de chien, et encore moins de marcher dedans...

Les déjections canines sont en effet responsables de nombreux désagréments, aussi bien visuels qu'olfactifs ou sanitaires.

Les agents intercommunaux en charge des Espaces Verts sont les premiers impactés lors de l'entretien des massifs et pelouses. Régulièrement, les agents finissent leur journée avec une tenue de travail souillée après être intervenu sur les espaces verts à la débrousailluse.

Les usagers du territoire en font également les frais : les pelouses qui devraient pouvoir être utilisées par toutes et tous, et pas uniquement par nos amis à quatre pattes, deviennent insalubres.

Pour éviter à tous ces désagréments sur la voie publique, ayez toujours avec vous des sacs plastiques, ramassez puis jetez le tout dans une poubelle.

FONDS LEADER : POUR UN TERRITOIRE DURABLE ET DYNAMIQUE

Le Programme LEADER « Liaison Entre Action de Développement et Economie Rurale » est un programme européen de développement qui permet de cofinancer des projets locaux innovants dans les territoires ruraux sur la période 2023/2027. Les aides de ce dispositif peuvent s'élever jusqu'à 30 000 €.

Sur le territoire de la CC3M, il est porté par le PETR du Pays du Lunévillois et s'adresse à l'ensemble des acteurs du monde rural, selon certains critères d'éligibilité.

QUI EST ÉLIGIBLE AUX FONDS LEADER ?



PUBLIC

Communes et structures qualifiées de droit public



PRIVÉ

Agriculteurs, entreprises de moins de 50 salariés, associations, particuliers disposant d'un SIRET

Pour cette nouvelle programmation, les actions éligibles relèvent des domaines suivants* :

- **Le développement des filières agricoles et forestières locales** par les projets de transformation et commercialisation en circuits courts et le soutien aux investissements forestiers partagés.
- **Le développement touristique** par la valorisation du patrimoine, la création d'hébergements touristiques et le développement des mobilités touristiques douces.
- **La consolidation de la solidarité et l'animation territoriale** par le soutien aux projets favorisant le bien vieillir sur le territoire, la mutualisation de moyens entre associations ou certains équipements publics.
- **La dynamisation de l'économie de proximité** par le développement de l'offre artisanale, commerciale et de restauration, mais aussi le soutien aux projets d'économie circulaire.


Une seule demande d'aide pourra être déposée par type d'opération pour les porteurs de projet privés sur l'ensemble de la programmation 2023/2027.

**Cette liste n'est pas exhaustive et l'éligibilité du projet est examinée en fonction de plusieurs critères.*

Une idée de projet ? Envie de savoir si votre projet peut bénéficier d'une subvention ?

Contactez le GAL LEADER du PETR du Pays du Lunévillois :

Anne Flore BOI / Clémentine DUCRET 

 03 83 77 72 70 / 03 83 77 72 76

 leader@pays-lunevillois.com

LA PETITE HISTOIRE DU TRAITEMENT DES EAUX USÉES

AVANT LE XX^{ÈME} SIÈCLE

AVANT LE TOUT À L'ÉGOUT, LE TOUT À LA RUE...

Au Moyen Âge et jusqu'au XVIII^e siècle, tous les déchets domestiques solides et liquides sont jetés dans la rue et dispersés au hasard.

Cette situation entraîne le développement d'un grand nombre d'épidémies, telles que fièvre typhoïde, le choléra et d'autres maladies liées à l'eau polluée et notamment à sa consommation.

UNE SOLUTION : ÉVACUER VITE ET LOIN

Il faut attendre la seconde moitié du XIX^{ème} siècle, pour que les eaux usées soient évacuées vers l'extérieur des agglomérations via des canalisations enterrées qui collectent aussi les eaux de ruissellement.

Mais au fil du temps et avec le développement des villes, l'autoépuration des cours d'eau ne suffit plus et les eaux usées viennent perturber les milieux naturels.



LES ANNÉES 1950-1960

LES PREMIERS PAS VERS L'ÉPURATION

Petit à petit, on se rend compte que les problèmes d'hygiène et de pollution se sont déplacés des villes à leur périphérie et à leurs milieux naturels.

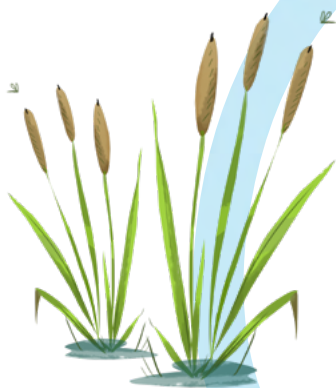
Dès 1950, les premières fosses septiques individuelles sont mises en place puis, en 1960, les stations d'épurations collectives à boues activées ou à traitement biologiques voient le jour.

16 DÉCEMBRE 1964 : LA 1^{ÈRE} LOI SUR L'EAU

Cette première loi sur l'eau oblige tout responsable de rejets d'eau polluée à traiter ses rejets et à en supporter la charge financière. C'est le principe du « pollueur-payeur ».

La loi établit également une gestion de l'eau répartie en 6 bassins versants pour la France Métropolitaine. Chaque bassin donne naissance à une Agence de l'Eau.





LES ANNÉES 2000

DES OUVRAGES DE PLUS EN PLUS PERFORMANTS ET ADAPTÉS

Dès 2009, la réglementation concernant l'assainissement non collectif évolue. Des filières plus compactes viennent compléter les systèmes de type fosse + filtre à sable qui traitent les eaux grâce au pouvoir épurateur des sols en place ou reconstitués.

Des filières de traitement collectif, plus adaptées aux collectivités entre 200 et 2000 habitants et dont le fonctionnement repose sur la nature, se développent et permettent de mettre en place un traitement efficace et à moindre coût énergétique. Ce sont ces ouvrages qui sont en majorités mis en place sur notre territoire, notamment les filtres plantés de roseaux.

LES ANNÉES 1980

MIEUX GÉRER LES DÉBITS

L'imperméabilisation croissante des sols entraîne, lors d'épisodes pluvieux importants, un afflux massif d'eaux que les stations d'épurations ne peuvent pas gérer.

Les premiers bassins d'orage, voient le jour. Ces ouvrages permettent, au-delà d'une

hauteur fixée, de déverser les eaux vers le milieu naturel.

En parallèle, les nouveaux lotissements sont équipés de réseaux séparatifs : eaux usées strictes d'un côté se dirigeant vers la station d'épuration et eaux pluviales strictes allant en direct au milieu naturel.



HISTORIQUE DES AMÉNAGEMENTS SUR NOTRE TERRITOIRE

STATIONS D'ÉPURATIONS D'HIER À AUJOURD'HUI

→ **Compétence communale**

1989 - Station de Reménoville

2005 - Station de Villacourt

2009 - Station de Barbonville

2010 - Station de Crevéchamps

2013 - Station de Haussonville

2014 - Stations de Bayon-Virecourt et de Velle-sur-Moselle

2015 - Station de Vigneulles

2017 - Stations de Gerbéviller et de Saint-Remy-aux-Bois

2020 - Station de Charmois

2021 - Station de Rozelieures

→ **Compétence intercommunale**

2022 - Stations de Méhoncourt et de Giriviller

2024 - Stations d'Einvax et de Saint-Boingt

ET DEMAIN ?

Fin 2024 - Stations de Borville, Domptail-en-l'Air et Loromontzey.

2025 - Stations de Moriviller et d'Essey-la-Côte et lancement d'une étude pour les communes de Seranville/Mattexey

Etudes en cours pour Clayeures, Lorey/Saint-Mard, Froville et Brémontcourt.



TOUR D'HORIZON

— Le sommet du volcan offre un magnifique panorama sur le territoire de la CC3M

Dans chaque numéro, nous vous emmenons faire un tour à travers notre territoire afin d'en (re)découvrir les richesses et les secrets.

SAVIEZ-VOUS QU'UN VOLCAN ÉTAIT PRÉSENT SUR NOTRE TERRITOIRE ?

Ce n'est probablement pas un secret pour vous si vous êtes natifs du territoire, mais pour d'autres, cette information aurait peut-être de quoi surprendre.

Vieux d'au moins 27 millions d'années, un volcan, désormais éteint, se trouve à Essey-la-Côte, au sud-est de notre Communauté de Communes et culmine à 415 mètres d'altitude.

Difficile, en passant devant ce qui semble être une colline comme les autres, de s'imaginer qu'une activité volcanique existait autrefois à cet endroit.

Et pourtant... En 1885, le géologue français, Charles Velain publie un article au sein du « Bulletin de la Société Géologique de France », dans lequel il fait une analyse détaillée des filons de roches volcaniques, le basalte, qui se trouvent alors à son sommet. Il y révèle l'existence de 5 cheminées qui auraient amené la lave à la surface.

La roche présente au sommet du volcan d'Essey-la-Côte sert désormais de standard géochimique aux chercheurs en géologie de Nancy.

Souvenirs de son passé volcanique, des pierres noires de basalte peuvent encore être trouvées dans les champs environnants.

Au-delà d'être une curiosité naturelle, ce lieu est également un incontournable du territoire si vous êtes férus de belles balades et de beaux panoramas. Le sommet du volcan offre une vue imprenable sur la région qu'il domine de 100m.



— Le volcan d'Essey-la-Côte culmine à 415 mètres d'altitude